13e rente AVS

Initiative populaire « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) »

But

En Suisse, toutes les personnes retraitées doivent recevoir une 13e rente AVS.

Situation actuelle

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est le premier pilier de la prévoyance vieillesse suisse. Chaque personne qui reçoit un salaire doit en verser une partie à l'AVS. Après le départ à la retraite, l'AVS verse une rente chaque mois. Le montant de la rente dépend du montant qu'une personne a gagné au cours de sa vie et du nombre d'années durant lesquelles elle a cotisé. Tu trouveras plus d'informations sur la prévoyance vieillesse suisse sur easyvote.ch/avs.

Les montants des rentes AVS annuelles sont les suivants :

- rente minimale pour personne seule : 14'700 francs;
- rente maximale pour personne seule : 29'400 francs;
- rente maximale pour couples mariés et partenariats enregistrés : 44'100 francs.

Les personnes qui ne peuvent pas vivre de leur rente reçoivent en plus des prestations complémentaires (PC).

Une initiative populaire demandant une rente supplémentaire par an a été déposée. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative populaire est acceptée, toutes les personnes retraitées en Suisse recevront une 13e rente AVS par an. Les montants des rentes AVS annuelles seront les suivants :

- rente minimale pour personne seule : 15'925 francs;
- rente maximale pour personne seule : 31'850 francs;
- rente maximale pour couples mariés et partenariats enregistrés : 47'775 francs.

Les personnes qui ne peuvent pas vivre de leur rente continueront à recevoir des PC. La Confédération estime qu'une 13e rente AVS entraînera des coûts de 4.1 milliards de francs par an. Cinq ans après l'introduction, la Confédération s'attend à des coûts d'environ 5 milliards de francs par an. Le Parlement décidera de la manière dont ces coûts seront couverts.

Prestations complémentaires (PC)

Les bénéficiaires de l'AVS reçoivent des prestations complémentaires (PC) lorsque leur rente ne suffit pas à couvrir le coût de leurs besoins vitaux. Le coût des besoins vitaux correspond au montant minimum nécessaire pour vivre.

Initiative populaire

Une initiative populaire permet aux citoyens de proposer une modification de la Constitution. Il faut récolter 100'000 signatures dans 18 mois. Si assez de signatures sont récoltées, le corps électoral vote sur l'initiative.

Oui

Arguments des partisans

- De plus en plus de personnes retraitées n'ont pas suffisamment d'argent. Les personnes qui reçoivent des PC profiteront également de la 13e rente AVS.
- Les frais de loyer ou d'électricité sont de plus en plus élevés et représentent une rente mensuelle. Une 13e rente AVS peut couvrir ces frais.
- L'AVS est une bonne solution pour tous, car elle est financée par tout le monde.

Non

Arguments des opposants

- Une 13e rente AVS coûte environ 4 milliards de francs de plus par an et ce montant va augmenter, suivant le nombre de personnes retraitées.
- Pour compenser les coûts supplémentaires, il faut p. ex. augmenter les déductions salariales ou la TVA.
- La Confédération paie 800 millions de francs de ces coûts, mais elle doit pour cela soit augmenter les impôts, soit faire des économies.

Conseil national	Conseil des États	Conseil fédéral
non	**non**	**non**
69 oui 126 non 2 abstentions	10 oui 31 non 1 abstention	



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici :
easyvote.ch/13rente